

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Ampliations :

PR 6
 PC 8
 MFP 8
 Ministères 7
 DFP + DP .. 6
 SGG 4
 DGF-DB-CF-DC 8
 DI 2
 Trésor 2
 Intéressés.. 2
 JORD 1

- Sur la proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales,
- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-21/ALD du 31 Août 1959, portant Statut Général de la Fonction Publique et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret N°59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°512/GPRD/MEFP/DP2 du 28 Novembre 1963, nommant le Directeur et le Directeur-Adjoint de la Fonction Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Léon ETCHRI, Attaché du Corps National, Directeur-Adjoint de la Fonction Publique, est nommé Directeur de la Fonction Publique, en remplacement de Monsieur Léon BOKPE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Août 1964

par le Président de la République,

le Président du Conseil
 Chef du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances, des
 Affaires Economiques et du Plan,



S.-M. APITHY

le Ministre de la Fonction Publique,
 du Travail et des Affaires Sociales,

